

# Sommaire

---

## Actualités du MMAISP

### **Les ministres défendent leur budget devant les députés**

Le Nouveau Réveil - mercredi 20 novembre 2019

### **Les députés adoptent les programmes et crédits de onze ministères**

Fraternité Matin - mercredi 20 novembre 2019

## Fonctionnaires

### **Cap sur la récompense du mérite des fonctionnaires et agents de l'État**

Fraternité Matin - mercredi 20 novembre 2019

### **La Fonction publique veut motiver les agents au respect de leurs obligations**

L'Inter - mercredi 20 novembre 2019

### **« L'Etat a mis la charrue avant les bœufs »**

Le Nouveau Réveil - mercredi 20 novembre 2019

## Politique

### **Une association française et Ly Ramata jettent les bases d'une étroite collaboration**

Le Jour Plus - mercredi 20 novembre 2019

### **Le Président Ouattara obtient l'accord de plusieurs entreprises allemandes**

Fraternité Matin - mercredi 20 novembre 2019

### **Les clarifications du gouvernement**

Fraternité Matin - mercredi 20 novembre 2019

### **Les confessions religieuses impliquées dans la sensibilisation**

L'essor Ivoirien - mercredi 20 novembre 2019

Projet de loi du Budget-programme 2020 / Le budget de 11 ministères voté en Commission

## Les ministres défendent leur budget devant les députés



### Moussa Sanogo, ministre auprès du 1<sup>er</sup> Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Le projet de budget 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 061 milliards de FCFA, est en examen depuis hier par les députés membres de la Commission des affaires économiques et financières (CAEF) de l'Assemblée nationale, en vue de son adoption. La Côte d'Ivoire déclenche avec l'examen et le vote en 3 jours, du présent projet de loi de finances, le mode de budget-programme auquel, basculera le pays dès le mois janvier prochain. La première journée a donc consacré l'adoption du budget de plusieurs ministères. Le ministre auprès du Premier

ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a indiqué à l'ouverture de la séance, que le budget de l'Etat pour l'année 2020 qui s'équilibre en ressources et en dépenses à 8 061 milliards de FCFA, est en progression de 9,9% par rapport au budget 2019 qui était de 7 334,3 milliards de FCFA. « Le budget 2020 est structuré en 35 dotations et 149 programmes budgétaires logés au sein des institutions et ministères (...) Initié par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le budget-programme est un mode de gestion des finances publiques avec pour objectifs d'insuffler une plus grande cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires de sorte à accroître l'efficacité de la dépense (...) Contrairement au budget annuel, le budget-programme sera élaboré et présenté pour une période de trois ans » a-t-il expliqué aux députés. Le mode opératoire arrêté, était que chaque ministre passe présenter et défendre son budget en apportant les réponses aux députés. Pour le compte de la première journée, le budget de 12 ministères a été voté. « Conformément aux dispositions de l'article 15 al 3 de la loi organique, les crédits sont votés par programme. Toutefois, si vous en convenez, les crédits seront votés par ministère » a déclaré le président de séance. Ainsi, les crédits ouverts du ministère des Affaires étrangères d'un montant de 96 857 330 212 Fcfa ; Pour les programmes du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur pour un montant de 2 638 546 302 Fcfa ; Et pour les programmes du ministère de l'Administration du Territoire et de la décentralisation, le crédit ouvert d'un montant de 326 779 131 347 Fcfa ont, lors de la première étape, été respectivement voté à la majorité des membres présents de la commission. Soit 23 voix pour, 0 contre et 11 abstentions. Les budgets de la Sécurité et de la protection civile d'un montant de (165 364 574 101 Fcfa), du ministère d'Etat, ministère de la Défense (349, 465 821 milliards Fcfa), du ministère de l'Economie et des finances (75, 329 milliards Fcfa), auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat (plus de 298 milliards Fcfa), du ministère du Plan, et du développement (21 582 134 982 Fcfa), du ministère de la Fonction publique (22 790 306 938 Fcfa), du ministère de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public (3 103 559 536 Fcfa) et celui du Secrétariat d'Etat au Renforcement des capacités (6 443 501 439 Fcfa ) ont été par la suite successivement voté également à la majorité des membres présents de la CAEF. Bien sûr, après des débats enrichissants. Moussa Sanogo, a par ailleurs relevé que les huit pays membres de l'UEMOA connaissent des niveaux

# Défense du budget 2020 au Parlement

## Les députés de l'opposition mettent à nu les insuffisances et les confusions par ministère

- **Chaque ministre appelé à justifier son budget-programme devant les députés**

de mise en œuvre divers. A ce jour, le Burkina Faso (en 2017), le Mali et le Niger (en 2018) ont procédé au basculement en mode budget-programmes. La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Sénégal et le Togo envisagent de leur emboîter le pas en 2020. Le S.E a par ailleurs expliqué aux parlementaires que le budget-programmes est une nouvelle pratique dans les habitudes de l'Ivoirien.

### **Voici des critiques des lois votées, hier**

**Dans une déclaration sur la base d'analyse pointilleuse du budget programme, les députés de l'opposition ont fait des observations, dont voici quelques-unes au niveau des ministères clés.**

**Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances** Les Groupes parlementaires PDCIRDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI notent que le Ministère a clairement posé les problèmes économiques et financiers de notre pays. Les principaux problèmes sont les suivants: -La faiblesse du recouvrement des recettes fiscales -L'insuffisance du financement du PND -Les tensions de trésorerie -La multiplicité des comptes de l'Etat dans les banques commerciales -La faible inclusion financière -Le faible niveau de formation des agents La présentation des solutions et programmes proposés, pour les résoudre aux fins de garantir l'augmentation des recettes de l'Etat ainsi qu'une meilleure efficacité opérationnelle dans la gestion des finances publiques n'est pas très lisible. Les programmes sont encore alignés sur l'organisation fonctionnelle existante du Ministère. L'organisation par programme en adéquation avec les problèmes posés n'est pas perceptible pour une meilleure appréciation qualitative et quantitative des résultats à atteindre. (...) Les Groupes parlementaires PDCI-RDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI demandent une exploitation des gisements d'économies de charges du ministère de l'Economie et des finances. (...) Les Groupes parlementaires PDCI-RDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI demandent la mise en place d'objectifs de croissance en valeur de la mobilisation des ressources publiques assignées au trésor (fiscales, non fiscales et mobilisation sur le marché)

**Au titre du Ministre en charge du Budget.** Les Groupes parlementaires PDCIRDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI notent que la situation présentée est critique, au regard des problèmes majeurs évoqués: En matière de gouvernance et de contrôle de l'exécution du budget - Instabilité et l'inadaptation du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) au besoin du contrôle financier, - Inéquation des compétences, - Insuffisance de ressources humaines et matérielles. En matière douanière - La persistance de la fraude et de la contrebande - La couverture insuffisante des services sur l'ensemble du territoire En matière d'impôts - Les limites des systèmes d'information - L'inadéquation entre les besoins et les systèmes d'information - L'insuffisance d'expertise sectorielle En matière budgétaire -Non-respect dans les

délais de passation et d'approbation des marchés -L'insuffisance des ressources pour l'achèvement du projet de sécurisation et de sauvegarde du système d'information -Niveau élevé des avances sans couverture budgétaire rendant difficile la maîtrise des dépenses En matière de la gestion du portefeuille de l'Etat - Inadaptation des lois régissant les sociétés d'Etat - Lenteur des traitements des informations sur l'endettement des entreprises publiques. (...) Les Groupes parlementaires PDCI-RDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI demandent des indications plus précises en termes d'engagements du gouvernement quant aux objectifs d'augmentation en valeur et au pourcentage des recettes globales de l'Etat. (...) Les groupes parlementaires s'interrogent sur l'affectation des investissements d'acquisition de Scanners pour 2,7 Milliards en 2020 (5 milliards sur 3 ans) ainsi que sur les investissements LPSI/DGD pour 4,5 Milliards en 2020 ( 13,5 milliards en sur trois ans). (...) Le Groupe parlementaire PDCIRDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI notent l'insuffisance d'informations sur les indicateurs opérationnels des activités du Ministère. Ils s'interrogent sur le délai de mise en œuvre (3 ans) du projet de refonte du système d'information budgétaire au regard de l'importance et des problèmes à résoudre par ce projet. (...) Les Groupes parlementaires PDCI-RDA, RASSEMBLEMENT et VOX POPULI notent que l'audit des sociétés d'Etat va encore absorber 3,5 milliards sur 3 ans (1,459 Milliards en 2020). Ils s'interrogent sur le bilan des nombreux audits déjà réalisés et la qualité de la situation financière réelle actuelle des sociétés à participation de l'Etat.

**Au titre du Ministère du Plan et du Développement** Les groupes parlementaires notent la faiblesse des ressources allouées aux questions hautement importantes pour l'avenir de notre pays en matière de prospective et de planification. La mission principale du ministère n'est donc pas réalisée avec efficacité comme en témoigne le diagnostic présenté. Les problèmes principaux identifiés sont notamment: Pour le Sous - secteurs prospective - la faible pratique de la prospective sectorielle - la faible articulation entre la chaîne PPPSE et la budgétisation - l'absence d'un cadre global cohérent de suivi évaluation - Pour le Sous-secteur aménagement du territoire et développement régional - l'absence de schémas régionaux d'aménagement du territoire. - persistance de foyers régionaux économiquement faibles

**Au titre du Ministère de la Fonction publique** Les groupes parlementaires notent un diagnostic de la grave situation de notre fonction publique traduite par des problèmes majeurs dont: L'inadéquation entre les diplômés et les grades, L'inadéquation des curricula de l'ENA, La méconnaissance des procédures disciplinaires.

**FRANÇOIS BECANTHY**



Budget 2020 / Pendant trois jours, les ministres et les Secrétaires d'Etat passeront devant la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale pour expliquer leurs choix.

## Les députés adoptent les programmes et crédits de onze ministères



**Le ministre Moussa Sanogo accompagnera tous les ministres devant la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale**

Les députés membres de la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale ont voté, hier, à la majorité relative, les programmes et crédits prévus pour être exécutés de dix ministères et un secrétariat d'État. Les ministres concernés ou leurs représentants sont passés devant la Commission de l'Assemblée nationale, comme l'exigent les dispositions légales encadrant le budget-programme. Pour leur passage devant les députés, les ministères et secrétariats d'État sont regroupés en fonction des missions qui leur sont dévolues. Hier, ce sont les missions «Pouvoirs publics et gouvernance» du ministère des Affaires étrangères ; de celui de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur ; du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation; «Défense et sécurité» comprenant le ministère de la Sécurité et de la Protection civile ; le ministère d'État, ministère de la Défense; « Administration générale et développement économique» regroupant le ministère de l'Économie et des Finances ; le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ; le ministère du Plan et du Développement; le ministère de la Fonction publique ; le ministère de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public et le secrétariat d'État au Renforcement des capacités. Les crédits accordés hier se présentent comme suit : ministère

de la Défense (349 405 821 144 FCfa) ; ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (326 779 131 347) ; ministère de la Sécurité et de la Protection civile (165 364 574 101); ministère de l'Économie et des Finances (75 329 236 882); ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État (605 333 640 836 FCfa, dont seulement un peu plus de 176 milliards en propres) ; ministère du Plan et du Développement (21 582 134 982); ministère de la Fonction publique (22 790 308 130) ; ministère de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public (3 103 959 536) ; secrétariat d'État au Renforcement des capacités (6 443 151 439) ; ministère des Affaires étrangères (un peu plus de 96 milliards) ; ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur ( un peu plus de 2,6 milliards). Auparavant, le ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a indiqué dans son discours introductif que le budget de l'État pour 2020 s'équilibre en ressources et en dépenses à 8 061 milliards de FCfa, soit une progression de 9,9% par rapport au budget 2019 qui était de 7 334,3 milliards. Conformément à la nouvelle doctrine budgétaire de la Côte d'Ivoire (le budget-programme), la loi des finances 2020 est structurée en 35 dotations et 149 programmes budgétaires logés au sein des institutions et ministères. Passeront aujourd'hui, les ministères relevant des missions : «Enseignement, formation et recherche», «Santé et action sociale » ; « Culture, jeunesse, sport et loisirs ». Initié par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), le budget-programme est un mode de gestion des finances publiques avec pour objectif d'insuffler une plus grande cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires, de sorte à accroître l'efficacité de la dépense. A la différence de la budgétisation basée sur les moyens qui était appliquée depuis les indépendances, le budget-programme est trisannuel.

DAVID YA

Dabou / Le ministère de la Fonction publique encourage la récompense des meilleurs fonctionnaires et agents de l'État.

## Cap sur la récompense du mérite des fonctionnaires et agents de l'État



**Il a été recommandé aux participants de faire des propositions pour une administration plus efficace.**

Le ministère de la Fonction publique encourage la récompense des meilleurs fonctionnaires et agents de l'État. Pour ce faire, il a organisé du 18 au 19 novembre, à Dabou, un atelier autour du thème : « Instaurer un système de récompense du mérite et faire appliquer les sanctions dans l'administration publique ». Objectif, assurer un service public de qualité par la motivation et le respect des obligations des fonctionnaires et agents de l'État. A la cérémonie d'ouverture, Moussa Diabaté, directeur de cabinet adjoint du ministère de la Fonction publique, a indiqué que les prix permettent de galvaniser les agents. « Tous ceux qui font bien leur travail seront récompensés », a-t-il révélé. Ajoutant qu'il est bon que chaque fonctionnaire soit soumis à l'obligation de résultat. Pour l'inspecteur général Flavien Traoré, président du comité d'organisation, l'agent public doit servir l'État avec loyauté, dignité, intégrité et dévouement. En agissant dans le respect des normes et des procédures en vigueur et de manière impartiale dans l'exercice de ses fonctions. Le statut général de la Fonction publique prévoit des sanctions pour combattre l'absentéisme, l'indiscipline et d'autres maux. C'est pourquoi, cette rencontre a été initiée, dira-t-il, par le ministre en vue de trouver des solutions pour une administration performante au service des usagers. Les réflexions ont été axées sur les chapitres évaluation et sanctions, distinctions applicables aux fonctionnaires et agents de l'État. Les résultats du séminaire prévoient d'évaluer chaque année les agents du public, d'instituer un système de récompense généralisé, d'appliquer avec plus de rigueur les sanctions.

**CHRISTIAN DALLET**



## INSTITUTION D'UN SYSTÈME DE RÉCOMPENSE DU MÉRITE

# La Fonction publique veut motiver les agents au respect de leurs obligations

Instituer un système de récompense du mérite et faire appliquer les sanctions dans l'administration», c'est le thème du séminaire de renforcement des capacités de ses agents organisé par le ministère de la Fonction publique, le lundi 18 novembre 2019, dans un hôtel de Dabou. Cette rencontre avait pour objectif de motiver les agents de la fonction publique au respect de leurs obligations, afin d'assurer un service public de qualité. A l'ouverture du séminaire, le di-recteur de cabinet adjoint représentant le Général Issa Coulibaly, ministre de la Fonction publique, Diabaté Moussa ? a expliqué qu'en plus des droits, avantages et mérites reconnus aux fonctionnaires et agents de l'Etat, ceux-ci auront désormais la possibilité d'être distingués par des prix d'excellence, comme cela se fait dans certains ministères. Aux dires du collaborateur du ministre Issa Coulibaly, ce système de récompense vise à galvaniser et à honorer les meilleurs agents. Ainsi, chaque année, des médailles seront décernées aux meilleurs fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce système de récompense va donc être institué pour procéder à une évaluation de la compétence pour que les résultats soient visibles. Pour sa part, l'Inspecteur général de la Fonction publique, Pr Traoré Flavien, a déclaré que l'émergence repose sur une administration publique efficace, efficiente et productive. Il a fait savoir que l'agent du service public doit servir l'État avec loyauté, dignité, intégrité et dévouement. Il est tenu de manière générale, d'agir dans le respect des règles, des normes et des procédures en vigueur et d'être neutre, impartial dans l'exercice de ses fonctions. Il a reconnu que l'administration publique est confrontée à des retards, des absences et des abandons de poste des fonctionnaires et agents de l'Etat, qui sont des facteurs aggravants de sa lourdeur. Cette situation est accentuée par la persistance de la fraude, un relâchement de la discipline, l'inefficacité et le manque de productivité des fonctionnaires et agents de l'Etat, dus à l'arrêt de la notation, bien que celle-ci soit prévue par le statut général de la Fonction publique.

**FRANCK SOUHONE**

Couverture maladie universelle : Jean Yves Abonga de l'Intersyndicale des fonctionnaires

## « L'Etat a mis la charrue avant les bœufs »



**La mise en œuvre effective de la Couverture maladie universelle (Cmu) connaît des grincements de dents notamment au niveau des fonctionnaires et des populations. Dans cet entretien, le Président de l'Intersyndicale des fonctionnaires aborde les nombreuses difficultés liées à l'arrimage Cmu Mugefci.**

**Le 01 octobre dernier, dans le cadre de sa politique sociale, le gouvernement annonçait le début effectif de la Couverture maladie universelle. Mais depuis cette date, on sent des mouvements de colère et de grogne des fonctionnaires. Qu'est-ce qui explique ces incompréhensions?** Effectivement, depuis la mise en route de la Couverture maladie universelle, nos camarades éprouvent des difficultés. Nous les déclinons en 4 parties, l'accès aux établissements sanitaires, la liste des établissements sanitaires agréés ou paramétrés est méconnue aussi bien des usagers que des acteurs médicaux, le refus de tirer les bons CNAM sur présentation de la carte MUGEFCI, avoir la carte CMU. Les plateaux techniques des établissements pas totalement mis à niveau. Au niveau de la prescription, les prescriptions DCI posent des difficultés aux prescripteurs habitués à prescrire les noms des produits, la liste des médicaments agréés CMU ou MUGEFCI méconnue des prescripteurs. Au niveau de l'accès aux médicaments, la lenteur de la plateforme informatique de la MUGEFCI. L'indisponibilité

des médicaments dans les 1000 pharmacies privées et 308 pharmacies internes des hôpitaux publics, le refus de servir les médicaments inscrits sur les Bons MUGEFCI lorsqu'il y a indisponibilité d'un ou deux médicaments. Seule la nouvelle pharmacie PSP est habilitée à livrer les médicaments. Autres difficultés, le non reversement par l'Etat des cotisations pour le délai de carence.

**Qu'avez-vous fait quand vous avez recueilli toutes ces difficultés ?** Nous sommes allés vers les responsables de la Cnamci, nous avons rencontré les responsables de la Mugefci, nous avons rencontré les prescripteurs eux-mêmes qui sont les agents de la mise en œuvre sur le terrain, et les travailleurs...Ce qui ressort de ces rencontres est que la phase pilote de cette couverture maladie universelle s'est faite auprès des étudiants. Donc une population circonscrite qui n'est pas répartie sur l'ensemble du territoire ivoirien, et qui n'avait pas, elle-même, accès aux établissements publics ou privés pour se soigner régulièrement, eux qui dépendent des parents. L'idéal aurait été qu'une frange des fonctionnaires dans une ville bien donnée, ou plusieurs villes soit prise en compte pour voir les difficultés qu'ils rencontreraient. Les centres de formation sanitaires publics qui sont au nombre de 152, n'ont pas été tous paramétrés pour recevoir les usagers de la Cmu. Ils ont prévu 301 centres qui devraient recevoir l'ensemble des usagers de la Cmu. A la pratique, ils se sont rendus compte que ce serait difficile de pouvoir gérer toutes ces personnes-là avec les 301 centres. Ils ont dû élargir aux 152. Et donc, en le faisant, il y aura des difficultés. Ce qui fait que les fonctionnaires qui se rendent dans les formations sanitaires à base communautaire, sont confrontés au fait que ces centres n'ont pas été paramétrés. On leur demande d'aller dans un autre centre qui, lui, est paramétré avant de revenir encore dans ce centre non paramétré pour avoir la prescription etc. Ça veut dire, le Bon se trouve dans un centre A, et les prescripteurs dans un centre B. Cela complique le parcours de ces usagers. Les Bons Cnam ont été refusés aux fonctionnaires qui n'avaient pas de carte Cmu. Après échange avec la Mugefci, ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas refuser cela aux fonctionnaires puisque l'Etat avait pris, sur lui, de payer les 3 mois sabbatiques. Et donc les fonctionnaires devraient avoir immédiatement accès aux prestations.

**Au vu de tout ce que vous expliquez, est-ce que cela ne donne pas l'impression d'être allé un peu trop vite ?** Après les rencontres que nous avons eues, c'est ce que

nous déplorons, l'Etat a mis la charrue avant les bœufs. L'idéal aurait voulu qu'on paramètre tous les établissements sanitaires publics dans un premier temps pour recevoir les usagers de la Cmu, qu'on puisse mettre à niveau tous les plateaux techniques des établissements publics, former les prescripteurs et les informer du processus et informer la population sur les objectifs. Aujourd'hui, bon nombre de fonctionnaires ont l'impression que la Cmu est venue pour dégrader leur confort sanitaire. Parce que le fonctionnaire était habitué à aller dans une clinique privée pour se faire consulter, sortir avec les différents bons que ce soit le bon Mugefci, IvoirSanté ou le Bon d'une autre assurance ou mutuelle et il allait acheter ses médicaments et se faire soigner. Aujourd'hui, on lui demande d'aller dans un établissement public, où des prescripteurs ne sont pas à même de lui prescrire les médicaments agréés et quand il arrive en pharmacie, on lui dit qu'il n'y a pas de médicaments disponibles. C'est donc normal qu'il dise que la Cmu n'est pas une très bonne chose.

**Parlez-nous des difficultés avec les produits de la Mugefci** La Cmu, avec son régime général de base, vient instaurer un seul régime de base en Côte d'Ivoire. Toutes les assurances qui avaient des régimes de base initialement doivent reconstruire leur produit pour proposer des complémentaires au régime général de base qui est la Cmu. Donc au niveau de la Mugefci, anciennement, on avait un régime de base et un régime de base complémentaire qui est Ivoire santé. Avec la venue de la Cmu, le régime de base de la Mugefci initial va se scinder en deux parties. Une partie reversée à la Cmu, que sont les médicaments et une autre partie est reversée dans un régime complémentaire obligatoire. On avait environ 3600 médicaments que couvrait la Mugefci. Il y a 1.100 qui sont reversés à la Cnam. Les 2000 qui restent, la Mugefci doit être en mesure de fournir cela aux fonctionnaires. Donc le régime général de base, en plus de ces 1000 médicaments, doit offrir aux fonctionnaires, la consultation, l'hospitalisation, les analyses médicales et autres. Ce qui n'existait pas avant avec la Mugefci. Or aujourd'hui, avec le régime de base, les fonctionnaires auront droit à cela. Mais c'est avec seulement 1000 médicaments qu'ils vont couvrir les pathologies les plus courantes. Donc le régime obligatoire complémentaire de la Mugefci va venir couvrir le reste des pathologies qui ne figurent pas dans l'offre de soin de la Cmu. Et c'est cet effet que nous nous avons demandé au gouvernement et nous l'avons obtenu, le reversement de la part patronale pour équilibrer justement l'offre du régime complémentaire obligatoire. Plutôt que la Cmu prenne 900 millions de francs au titre des cotisations, c'est 450 millions qu'elle récupère et les 1,2 milliard qui restent doivent servir à payer les médicaments du régime complémentaire obligatoire. Il revient donc à la Mugefci de proposer un nouveau produit Ivoire santé, qui va venir se greffer au régime général de base et au régime complémentaire obligatoire. Pour éviter aux fonctionnaires de parcourir les centres de santé.

**Face à toutes ses difficultés que vous relevez, que préconisez-vous?** Nous avons le choix. Soit on demande au gouvernement de suspendre la Couverture maladie universelle (Cmu), ou, comme tout système de cette envergure, la mise en place peut connaître des difficultés qu'on peut régler. Donc dans la mise en œuvre, on continue de faire des ajustements pour rendre le système performant. A notre avis, la Cmu doit pouvoir permettre aux fonctionnaires et à tous les résidents en Côte d'Ivoire de se soigner à moindre coût. Nous, nous décrivons le fait

qu'une préparation n'ait pas été bien menée pour éviter ce que nous assistons aujourd'hui. Certains risquent de perdre la vie s'ils n'ont pas l'argent liquide. Donc nous devons analyser toutes les pistes pour que le bien-être des populations et des fonctionnaires soit assuré.

**Est-ce qu'il est normal qu'on contraigne des citoyens à adhérer à une assurance, parce qu'à la longue, c'est vers cela qu'on va?** Il appartient à l'Etat de trouver le meilleur à sa population. En tant que syndicaliste, ce que nous devons comprendre, c'est est-ce que les mécanismes de la mise en place de la Cnam ont été bien construits, bien conçus pour permettre aux usagers de bien bénéficier de la Cmu ? Pour l'heure, non, et c'est ce que nous observons. Il revient à l'Etat de créer les conditions à une protection sociale. Nous avons intérêt à exiger du gouvernement la mise en place efficace et réussie de cette couverture. Aujourd'hui, on les oriente vers les établissements sanitaires publics qui n'ont malheureusement pas tout le confort. C'est ce qui pose problème. On se rappelle qu'à un conseil des ministres, il avait été promis de mettre tous les plateaux techniques à niveau, réhabiliter les plateaux techniques des hôpitaux, promis la construction et la réhabilitation des hôpitaux publics pour justement répondre aux préoccupations des fonctionnaires.

**JEAN PRISCA**



Protection des enfants, autonomisation de la femme...

## Une association française et Ly Ramata jettent les bases d'une étroite collaboration



Une délégation de l'association Kune France a été reçue en audience par la ministre Ly Ramata (habillée en pagne).

le président Monteiro Higino et Anicet Zio. Dans la même veine, la délégation a pu rencontrer le sous-directeur chargé de la prise en charge des enfants délinquants. Les prochains jours s'annoncent donc fructueux dans le cadre de la collaboration naissante. A ces rencontres étaient présents le directeur projet de Jp2d, Franck Deli et Parfait Zio, le directeur de la Communication.

E. P

Le ministre de la Femme de la famille et de l'enfant, Ly Ramata, a accordé une audience à l'association Kune France, le mercredi 13 novembre 2019 dernier, à son cabinet sis au Plateau. Au menu des échanges, les questions liées à la prise en charge de la jeune fille, à la protection des enfants en situation difficile, à l'autonomisation de la femme et à la promotion du genre. Le président fondateur de Kune France, Monteiro Higino, a présenté au ministre Ly Ramata les opportunités que peuvent offrir son association à plusieurs structures sous tutelle du ministère que gère l'ex-présidente de l'Université Félix HouphouëtBoigny de Cocody. Le partenaire français a évoqué sa volonté d'apporter son soutien à la prise en charge de la jeune fille et la protection des enfants sans abris et déscolarisés. « Nous sommes prêts à accompagner le gouvernement ivoirien en travaillant de concert avec le ministère de la Femme de la famille et de l'enfant », a-t-il rassuré. Le président fondateur de Kune France, accompagné de sa vice-présidente Léa Ferrandi, a signifié au ministre que la structure qui représente "Kune France" en Côte d'Ivoire -Jeunesse partenaire dynamique du développement (Jp2d)- se chargera d'exécuter le partenariat qui naîtra de leur collaboration. Lui emboîtant le pas, le président du Jp2d, Anicet Zio, a rassuré la ministre de la mise en œuvre rapide de cette collaboration entre leur association et le ministère en charge de la Femme et de l'enfant. Quant à la ministre Ly Ramata, elle s'est réjouie de l'initiative prise par Kune France tout en affichant sa ferme volonté de vite travailler sur les projets évoqués par



Investissements en Côte d'Ivoire / Invité par l'Association économique germano-africaine (Afrika Verein), le Chef de l'État a assisté, hier, à Berlin, à la signature de conventions entre des sociétés allemandes et le ministère de l'Économie et des Finances.

## Le Président Ouattara obtient l'accord de plusieurs entreprises allemandes



Des investisseurs allemands bientôt en Côte d'Ivoire. (PHOTO : DR)

Les opportunités d'investissements en Afrique existent. Les opérateurs allemands sont de plus en plus attirés par le continent africain. Mais comment créer ce lien entre les pays africains et le secteur privé allemand ? C'est le sens du forum économique qui a eu lieu, à Berlin, peu avant l'ouverture officielle du sommet "G20 Compact with Africa". À cette conférence sur l'investissement direct allemand en Afrique, un point commun se distinguait dans les interventions des uns et des autres : un plaidoyer pour le renforcement des relations et du partenariat stratégique entre l'Allemagne et le continent africain. À ce niveau, plusieurs témoignages d'investissements réussis dans différents pays africains par des entreprises allemandes et dans plusieurs secteurs (énergies renouvelables, secteur manufacturier, infrastructures...) ont édifié les participants à ce forum économique. En Côte d'Ivoire, par exemple, le groupe Gauff, est déjà opérationnel dans des projets d'assistance technique du Génie militaire pour le développement d'infrastructures ainsi que dans la livraison d'équipements. Selon son directeur général, M. Uwe Gauff, ce groupe allemand veut consolider son positionnement en Côte d'Ivoire à travers cet autre accord de financement qu'il a obtenu à faire signer entre la Banque de développement allemande (KfW, sigle en Allemand) et le ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama

Coulibaly, portant sur le programme d'assainissement, notamment le drainage et l'évacuation des eaux pluviales à Abidjan. « Ce projet est très important pour nous, car les défis d'assainissement sont bien connus dans nos pays, surtout avec les inondations qui surviennent. C'est pourquoi, je voudrais remercier le KfW et le groupe Gauff pour tous ces efforts conjoints en faveur de notre pays », s'est félicité le Président Alassane Ouattara. Le Chef de l'État est d'autant plus heureux que ce projet va permettre à la Côte d'Ivoire de faire face aux conséquences négatives du changement climatique « marquées par de nombreuses catastrophes dont les inondations ». Elles-mêmes constituant une conséquence aussi de l'accroissement de la démographie dans la capitale économique ivoirienne, selon le Président Ouattara. « En Côte d'Ivoire, 54% de la population vit en ville, notamment à Abidjan qui compte 5,5 millions d'habitants. Selon les projections, un Ivoirien sur quatre vivra à Abidjan en 2025 ; d'où l'importance de ce projet d'assainissement et de drainage des eaux pour nous », ajoute-t-il. À ce propos, le Président Ouattara a plaidé pour que l'Allemagne, première puissance de l'Union européenne, se joigne à la France « pour demander aux États-Unis de signer la Cop 21 », visant à réduire les effets du changement climatique pour lequel les pays africains payent le plus lourd tribut. De plus, le groupe Gauff envisage de construire une usine de pièces de béton en Côte d'Ivoire. Ce qui, à en croire M. Gauff, va générer la création d'emplois, la fourniture de services et d'équipements pour un volume total d'investissement d'environ 45 millions d'euros. Une deuxième signature d'accord obtenue par le Président Ouattara et ses collaborateurs qui l'accompagnent porte sur l'installation d'une délégation commerciale allemande en Côte d'Ivoire. « Avec l'ouverture d'une telle délégation, les opérateurs privés allemands pourront avoir des relais en termes d'informations sur les opportunités d'affaires en Côte d'Ivoire et sur toutes les réformes pour améliorer le climat des affaires dans notre pays », s'est réjoui le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly. Ajoutant que depuis l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'initiative "Compact with Africa", le nombre d'entreprises allemandes est passé de 5 en 2017 à une douzaine de sociétés aujourd'hui installées en Côte d'Ivoire. À noter que l'Association économique germano-africaine entretient des relations privilégiées avec les gouvernements, les chambres de commerce, les groupements professionnels et autres

institutions économiques pertinentes sur le continent africain. Elle a signé des accords de coopération avec plus de 30 organisations sur l'assistance mutuelle en matière de promotion des échanges commerciaux.

**GERMAINE BONI**

Gouvernance, gestion, programme social et paix en Côte d'Ivoire / Dans un communiqué, l'équipe gouvernementale a réagi aux attaques d'Henri Konan Bédié proférées lors du Bureau politique du PdcI-Rda du 14 novembre.

## Les clarifications du gouvernement



Lors de la réunion du Bureau Politique du PDCI-RDA qui s'est tenue le 14 novembre 2019, Monsieur Henri Konan BÉDIE, ancien Président de la République, Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) a porté des jugements de valeur sur la gouvernance, la gestion, l'impact social de l'action gouvernementale et la paix en Côte d'Ivoire. Concernant la gouvernance et les marchés publics, le Gouvernement ivoirien, transparent sur la question, souhaite apporter les clarifications suivantes aux graves affirmations du Président Bédié. À fin juin 2019, sur 1 726 marchés approuvés pour un montant total de 553,6 milliards de francs CFA, plus de 72% ont fait l'objet de procédures concurrentielles. Les procédures de gré à gré, qui représentent 25% des marchés approuvés ont porté, en application des dispositions du code des marchés publics, sur des projets d'urgence à caractère sécuritaire et

ceux à fort impact social tels que l'électrification rurale, l'adduction en eau potable, la vie scolaire et les travaux d'assainissement en prévision de la saison des pluies. Sur cette question, on se souviendra que c'est sous le Président Bédié que la Côte d'Ivoire a connu la suspension de la coopération avec les bailleurs de fonds suite à « l'affaire des 18 milliards ». Les auteurs de cette triste affaire de détournement des fonds de l'Union Européenne destinés aux nouveau-nés des centres de santé et à la fourniture des services essentiels, d'eau et d'électricité, sont de proches collaborateurs du Président Bédié.. Au sujet des logements sociaux, il est important de faire remarquer que plus de 15 382 logements sociaux ont été construits de 2012 à 2019. Tous les autres projets annoncés par le Gouvernement seront achevés dans le cadre du Programme Social du Gouvernement qui a déjà mobilisé 1000 milliards de FCFA. Par ailleurs, il est totalement erroné de parler de populations déguerpies sans indemnisation puisque ce sont 10,8 milliards de FCFA qui ont été payés aux ayants droit sous forme de purges des droits coutumiers et d'indemnités. Le reste des purges et des indemnités estimées à 2,5 milliards de FCFA déjà budgétisés, sera payé aux autres bénéficiaires. Dans son discours, le Président Bédié a mis en doute « la capacité du Gouvernement à œuvrer pour la réconciliation ». Le Président Bédié est sans conteste celui qui a besoin de se réconcilier avec les ivoiriens tant ses discours identitaires et sectaires passés et présents, sont aux antipodes des valeurs de paix, de générosité et de solidarité partagées par la grande majorité des ivoiriens. Plus que des mots, le Gouvernement a pris plusieurs mesures concrètes pour rassembler les ivoiriens et ramener la sérénité en Côte d'Ivoire. Ces mesures ont ainsi permis à tous les déplacés internes de la crise postélectorale de retourner dans leur localité d'origine et à la quasi-totalité des réfugiés de revenir en Côte d'Ivoire. Enfin, l'ordonnance d'amnistie prise par le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara le 06 août 2016, concernant environ 800 personnes, poursuivies ou condamnées pour des infractions en lien avec la crise post-électorale de 2010 ou des infractions contre la sureté de l'État, est une autre illustration des actions du Gouvernement en faveur de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne l'impact de l'action gouvernementale sur les populations ivoiriennes, le Gouvernement invite le Président Bédié à plus d'objectivité. En effet, dans une région comme l'Iffou que le Président Bédié connaît bien, l'action du Gouvernement a fait passer le taux de couverture en électricité de 49% en 2011 à 73% en 2018. Au niveau national, ce taux de couverture est passé de 33%

en 2011 à 58 % en 2018; – le taux net de scolarisation est passé de 56 % en 2011 à 90 % en 2018 ; – le taux de mortalité maternelle est passé de 614 pour 100 000 habitants en 2011 à 143 pour 100 000, en 2018 ; – le taux d'accès à l'eau potable est passé de 60 % en 2011 à 82 % en 2018 ; – 219 écoles primaires ont été construites en moyenne par an après 2011 contre 28 avant 2011 ; – 115 lycées et collèges ont été construits en moyenne par an après 2011 contre 22 avant 2011 ; – le nombre moyen de kilomètres de routes nationales bitumées par an est passé de 99 avant 2011 à 193 après 2011 ; – la dette en pourcentage du PIB est passée de 66% en 2011 à 48,6% en 2018, bien en deçà de la norme de la CEDEAO qui est de 70%. Ces statistiques montrent que le Gouvernement actuel a réalisé en huit (08) ans beaucoup plus que n'importe quel autre Gouvernement dans le passé. Il est également indéniable que l'action du Gouvernement, appréciée par la grande majorité des ivoiriens, a permis d'améliorer la gouvernance en Côte d'Ivoire et les conditions de vie de nos concitoyens. Certes, de nombreux défis restent encore à relever dans divers domaines. À cet égard, le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts à travers le Programme Social du Gouvernement, pour le bonheur des ivoiriens.

*FAIT À ABIDJAN, LE 19 NOVEMBRE 2019 SIDI TIÉMOKO TOURÉ,  
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS, PORTE-  
PAROLE DU GOUVERNEMENT  
PORTEPAROLAT@COMMUNICATION.GOUV.CI*

Lutte contre les accidents de la route / En Côte d'Ivoire, selon les statistiques fournies par la direction de l'Office de la sécurité routière (OSER) chaque année, les accidents de la circulation occasionnent en moyenne 1 000 décès et 12 000 Blessés.

## Les confessions religieuses impliquées dans la sensibilisation



Cheick Boikary Fofana avec le DG de l'OSER.

**En Côte d'Ivoire, selon les statistiques fournies par la direction de l'Office de la sécurité routière (OSER) chaque année, les accidents de la circulation occasionnent en moyenne 1 000 décès et 12 000 Blessés. Les piétons qui sont les usagers de la route les plus fragiles, sont impliqués dans 50% de ces accidents, avec comme conséquences 40% des tués et 29% des blessés. La situation est préoccupante et il faut agir vite. Pour mettre fin à une telle hécatombe.**

Le gouvernement à travers le ministère des transports fait recours à des mesures de prévention routière. Ainsi, à la faveur de la journée africaine de la sécurité routière initiée en 2011 par l'Union africaine (UA) et qui se tient chaque 3ème dimanche du mois de novembre, le ministère en charge des transports et l'OSER, ont entrepris une vaste campagne de sensibilisation. "Œuvrons ensemble à préserver la vie des enfants sur nos routes" c'est le thème autour duquel la sensibilisation a été menée cette année. À côté de ce thème central, d'autres thèmes spécifiques ont été abordés selon l'intérêt et les circonstances. Tel: «Il vaut mieux perdre une seconde de sa vie que de perdre sa vie en une seconde».

**La Communauté musulmane et l'église des assemblée de Dieu pleinement engagées** Bien que les causes des accidents de la route soient clairement identifiées et connues, nul doute que parfois, certaines causes

échappent à l'entendement humain. D'où l'implication des hommes de Dieu dans les mesures de prévention à travers leurs prières. Ainsi, pour la 8ème édition de la journée africaine de la sécurité routière, le ministère des transports et l'OSER ont investi les lieux de culte pour passer des messages de sensibilisation à l'endroit des fidèles. Le vendredi 15 novembre dernière par ailleurs décrété jour commémoratif de la paix en Côte d'Ivoire, le Directeur général de l'OSER a prié avec ses coreligionnaires de la grande mosquée des deux-Plateaux/ Aguien dans la commune de Cocody. À cette occasion M. Baffa Koné a passé le message de sensibilisation aux fidèles musulmans. Dans son intervention le DG de l'OSER a mis l'accent sur des facteurs tels que la vitesse excessive, l'usage du téléphone au volant, la conduite en état d'ivresse, l'utilisation de la ceinture de sécurité, le port du casque de sécurité, l'état mécanique des véhicules, l'état des infrastructures routières, la formation des conducteurs, la prise en charge rapide des victimes d'accident (...). Selon lui «en agissant sur ses facteurs, il est possible de faire l'économie de nombreuses vies humaines et d'importances ressources financières». L'imam, dans son sermon du jour est revenu sur le message du DG et non sans dire des prières pour qu'Allah protège tous les usagers de la route. Le dimanche 17 novembre, ce fut le tour de l'Eglise des Assemblée de Dieu de Yopougon- Gare, temple Emmanuel, d'accueillir la délégation du ministère des transports et l'OSER. M. Irié Raphael, au nom du ministère des transports a livré le message de la 8ème journée africaine de la sécurité routière. Face aux hommes de Dieu, l'émissaire du Ministre s'est exprimé en ces termes : «Convaincu que rien n'est impossible à Dieu, le ministre Amadou Koné demande de prier pour les victimes des accidents et pour que le Seigneur touche le cœur de tous les usagers de la route afin que la sagesse les guide». En réaction, le pasteur principal de l'Eglise, a remercié le gouvernement à travers le ministère pour cette initiative, jugée salutaire. Car dira-t-il, les accidents ne trient pas leurs victimes. Et le révérend N'Guessan Kouassi Emmanuel de rassurer que les autorités de l'église adhèrent totalement à l'initiative de l'OSER. «C'est à nous de continuer la sensibilisation à l'endroit de nos fidèles pour qu'ils puissent entrer dans le jeu d'un bon comportement sur les routes», a-t-il insisté. Des kits composés de documents et matériels de sensibilisation ont été remis aux responsables de l'Eglises.